

I) COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

Après lecture du procès-verbal du conseil municipal précédent, M. le Maire fait part que la plaque d'égout rue de l'église qui a été bouchée en décembre par le Département s'enfonce à nouveau. Mme LEVERT ajoute que la situation est identique dans la rue de Théroouanne. M. le Maire est désabusé, la situation n'avance pas malgré les nombreuses relances faites et la tenue d'une réunion sur site entre la CABBALR et l'entreprise qui est intervenue. Une relance auprès de M. DELGERY de la CABBALR va être faite.

20 h 15 : arrivée de M. BART.

Le Procès-verbal n'appelant aucune observation de l'assemblée, M. le Maire invite les élus à le signer.

II) DEMOLITION DES BÂTIMENTS FRICHE UNEAL : CHOIX DE L'ENTREPRISE :

M. le Maire laisse la parole à M. AMMEUX, membre de la Commission d'Appels d'Offres.

M. AMMEUX présente l'analyse des offres faite par la société C2I Hauts de France. 5 entreprises ont répondu.

L'analyse a été faite en adéquation avec le règlement de la consultation à savoir 40 % le prix, 50 % la valeur technique, 5 % les références identiques en démolition/désamiantage silo à grains, 5 % le délai de réalisation et les moyens humains et matériels mis en œuvre.

En résulte le classement des offres par une pondération du critère prix et de la valeur technique conformément au règlement de la consultation.

M. AMMEUX fait part que la commission d'appel d'offres a retenu HELFAUT TRAVAUX .

M. le Maire demande à l'assemblée d'entériner le choix de la commission et de retenir HELFAUT TRAVAUX

POUR : 11 UNANIMITE

III) AVIS SUR LE PROJET EOLIEN PORTE PAR LA SAS PARC EOLIEN DU MOULINET SUR LES COMMUNES DE LIGNY-LES-AIRE ET WESTREHEM :

M. le Maire informe l'assemblée de la demande d'exploitation par la SAS PARC EOLIEN DU MOULINET d'un parc éolien de 8 aérogénérateurs d'une hauteur de 150 m et d'une puissance totale de 17,6 MW sur les communes de LIGNY-LES-AIRE et WESTREHEM. Conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2019, le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation.

ABSTENTION : 3

CONTRE : 3

POUR : 5

IV) DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le Maire fait part des demandes de subventions suivantes :

- le secours catholique

CONTRE : 11 UNANIMITE

- l'association AALYS

CONTRE : 11 UNANIMITE

- l'association française des sclérosés en plaques

CONTRE : 11 UNANIMITE

- Les Restos du cœur :

CONTRE : 11 UNANIMITE, la commune estimant participer en mettant à

disposition le véhicule communal et un agent chaque semaine durant la campagne hivernal.

V) QUESTIONS DIVERSES

- Terrains rue de Blessy :

M. le Maire rappelle le compromis de vente qui a été établi le 3 mai 2019 pour la parcelle cadastrée section ZC n°45. Une étude de sol a été réalisée en vue de construire une maison d'habitation. L'étude de sol révèle la nécessité de renforcer la construction par le biais de pieux engendrant pour l'acheteur un surcoût. M. le Maire explique que l'acheteur ne peut financer le surcoût de construction. D'autre part s'il doit rembourser à la commune les 10 % d'annulation d'achat, il ne pourra envisager un autre projet.

Monsieur le Maire propose d'annuler la vente par l'application de la condition suspensive relative aux résultats de l'étude de sol.

POUR : 11 UNANIMITE

- Maison rue de Théroouanne :

Mme DEGRAVE procède à la lecture du procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste qui va être affiché sur place, à la mairie et publié dans deux journaux locaux et notifié au propriétaire. Celui-ci aura trois mois pour se manifester.

- Projet Eolien :

M. le Maire fait part qu'il va se rendre jeudi 30 janvier à la Préfecture pour défendre le projet éolien, le projet d'arrêté préfectoral est défavorable.

- L'amicale des donneurs de sang présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et remercie la municipalité pour la mise à disposition gratuite de la salle.

- M. le Maire fait part des vœux de M. WACHEUX, Président de la CABBALR et de M. POTTERIE, Député.

- Mme LEVERT demande s'il est possible que des pêcheurs ou tout autres personnes remontent la rivière et passent de parcelles en parcelles. Elle a constaté que son grillage a été coupé.

- Mme RIVELON fait part de l'inquiétude du pharmacien suite à la réception d'une convocation pour le bornage du site Unéal. M. le Maire répond que tous les voisins sont convoqués, c'est la procédure.

- M. BART demande la durée des travaux Enedis. Les problèmes de circulation liés aux travaux sont évoqués.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.